



Strasbourg.eu
eurométropole

Contrat Local de santé II de l'Eurométropole 2015-2020

Ensemble, préservons l'essentiel.

**AVENANT AU
CONTRAT LOCAL DE SANTE II
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

JUIN 2015 - JUIN 2020

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « *la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.* »

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Outil souple et modulable, le CLS permet la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Une dynamique collective

Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et l'ARS avec le Préfet, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels, et d'autres acteurs de santé...

Un projet participatif

- Une stratégie et des objectifs définis en commun,
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

Le dispositif permet de prendre en compte plusieurs enjeux :

- le projet stratégique de l'ARS,
- les politiques de santé menées par les collectivités,
- mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé,
- consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée.

Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population

Les initiatives sont souvent dédiées à la promotion et la prévention de la santé ; mais le CLS incite à élargir le champ de la contractualisation à l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires signataires : offre de soins de premier recours, accompagnement médico-social...

- faciliter les parcours de soins et de santé : prévention, soins, accompagnement médico-social,
- mais aussi prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : logement, environnement, éducation, relations sociales, mobilité...

Deux objectifs prioritaires pour les territoires

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

PREAMBULE

Le CLS est un outil de contractualisation entre les agences régionales de santé (ARS), les collectivités locales et les autres partenaires locaux ayant des compétences en santé. Il permet d'envisager de façon collective des objectifs prioritaires en santé et de mettre en œuvre des actions de santé adaptées aux besoins des populations d'un territoire de proximité.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage dès 2012 dans le déploiement d'actions innovantes sur son territoire à travers la signature du premier CLS.

Fort de ce succès partenarial, une deuxième génération de CLS (CLS II pour la période 2015 – 2020) a été signée le 5 juin 2015 par les partenaires suivants :

- L'Etat via le Préfet de région, le Préfet de département, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Recteur d'académie,
- La Caisse Primaire d'Assurance-Maladie du Bas-Rhin,
- Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle,
- La Mutualité Française d'Alsace,
- Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace Moselle,
- L'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Alsace,
- La Fondation Vincent de Paul,
- Le Centre Hospitalier d'Erstein,
- L'Établissement Public de Santé Alsace-Nord,
- La Ville de Schiltigheim,
- La Ville d'Illkirch-Graffenstaden,
- La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Un avenant au CLS II, adopté en délibération de la Commission permanente (bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du jeudi 15 décembre 2016, a permis la signature et l'engagement du Conseil départemental du Bas-Rhin dans cette dynamique partenariale.

Le CLS II permet le renforcement des dispositifs existants, et notamment ceux agissant sur la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé, mais aussi d'expérimenter de nouvelles actions structurantes autour des axes prioritaires que sont :

1. Améliorer la gouvernance du CLS,
2. Favoriser l'intégration dans la Cité des personnes atteintes de troubles de santé mentale,
3. Améliorer la santé environnementale,
4. Améliorer la démarche d'observation en santé.

L'avenant au CLS 2, proposé à l'adoption du conseil de l'Eurométropole du 1^{er} mars 2019, permet de renouveler l'engagement des partenaires signataires sur la poursuite du déploiement des axes stratégiques et en particulier en ce qui concerne l'axe de la santé environnementale qui a récemment connu un renforcement de son déploiement sur les territoires.

Il sera également l'occasion d'élargir le partenariat à la région Grand Est qui a souhaité s'associer à la démarche contractuelle du CLS II pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Partie 1

De nouvelles dynamiques de projets

Renforcer les partenariats existants et développer des partenariats innovants en santé environnementale

Aujourd'hui, l'impact de l'environnement sur la santé est communément admis et les politiques publiques développées en faveur de la santé prennent en compte de plus en plus régulièrement les aspects de bien-être et de qualité de vie dans l'environnement. Le champ de la santé environnementale constitue également un enjeu auquel les populations sont de plus en plus sensibles et pour lequel les acteurs du territoire peuvent développer des actions ciblées.

Au sein de la collectivité, la prise en compte de la qualité de vie et des enjeux de l'environnement sur la santé s'est matérialisée par l'élaboration d'une **feuille de route « Cadre de vie sain et durable »**, délibérée au conseil de l'Eurométropole en mars 2018.

Les objectifs de cette feuille de route se déclinent en 4 axes :

1. Renforcer les outils d'observation locale en santé environnementale pour mieux contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
2. Renforcer l'articulation entre développement durable et cadre de vie sain dans les politiques publiques de la collectivité (urbanisme, transports, préservation de l'environnement, agriculture, ...) et accompagner des expérimentations d'intérêt métropolitain,
3. Développer la capacité d'action des communes sur le territoire de la métropole par le partage des expériences et des savoir-faire,
4. Favoriser l'adoption de « bons gestes » favorables à la qualité de vie et au bien-être par des actions de sensibilisation coordonnées.

Cette volonté de renforcer l'action autour d'un cadre de vie sain et durable s'articule avec la politique portée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, via son Plan Régional de Santé Environnement 3 (PRSE 3). Elle rejoint également la logique portée par la feuille de route « Qualité de l'air » de la préfecture du Bas-Rhin pour la réduction de la pollution atmosphérique sur l'agglomération de Strasbourg.

Dans l'objectif de décliner cette feuille de route, un appel à projets a été lancé durant l'été 2018 afin de soutenir des initiatives répondant aux objectifs d'amélioration de la qualité de vie. Une trentaine de projets répondant à cette feuille de route a été proposée par des acteurs associatifs et institutionnels. A l'issue de concertations entre la collectivité et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, il a été décidé d'intégrer ces différents projets à la dynamique du CLS II de l'Eurométropole de Strasbourg. Ainsi, il est proposé de formaliser cette volonté via un avenant à ce contrat.

Les projets retenus portent notamment sur :

- Observation en santé environnementale,
- Introduction d'une dimension « santé » dans différentes politiques publiques eurométropolitaines qu'il s'agisse d'urbanisme, de biodiversité ou du plan climat,
- Travaux de sensibilisation du grand public et de partage d'expériences, tel que sur la qualité de l'air intérieur par exemple.

Ces projets illustrent bien la richesse des interventions partenariales dans le cadre du CLS de l'Eurométropole de Strasbourg. Une large diversité d'acteurs s'est investie dans leur construction de ces projets, conduisant au renforcement de certains partenariats ainsi qu'au développement de nouvelles dynamiques de travail avec Météo France, Atmo Grand Est, Emmaüs, le Syndicat de Lutte contre les Moustiques...

Enfin, les actions seront conduites selon différentes méthodologies : mise en œuvre d'outils d'observation de la santé, études et diagnostics, partage d'outils, mise en réseaux et actions coordonnées de sensibilisation et de communication auprès du grand public.

Un engagement renforcé du territoire en faveur de la santé à travers la démarche volontariste de la Ville de Schiltigheim pour le développement de l'offre médicale.

La Ville de Schiltigheim, partenaire signataire du CLS II de l'Eurométropole, a souhaité impulser une démarche volontariste de développement de l'offre médicale en renforçant l'égalité d'accès aux soins en proposant :

- de renforcer les soins de proximité pour les habitants du quartier,
- d'améliorer la diversité de l'offre et de l'accès aux soins en faveur des personnes qui vivent des situations de précarité,
- d'améliorer la prévention concernant notamment le diabète, l'obésité, la nutrition, l'addictologie et les Affections de longues durées.

La Ville de Schiltigheim souhaite ainsi soutenir la création d'une maison de santé sur son territoire dont l'objet sera notamment de formaliser des partenariats privilégiés dans le secteur médical, social et médico-social pour améliorer l'offre de soins, la coordination des parcours de santé ainsi que les politiques de prévention.

Une phase de diagnostic local en santé sur les territoires de la Ville sera menée courant 2019 afin de recueillir les besoins spécifiques en santé des populations des territoires de la Ville, préalable indispensable au projet.

Partie 2

Engagements de la Région Grand Est

La Région Grand Est, en concertation avec d'autres institutionnels et acteurs associatifs, souhaite assurer à tous les habitants du territoire, un accès à la santé et aux soins de proximité de qualité. C'est pourquoi, elle met en place des dispositifs qui permettent notamment, de développer des actions de prévention et d'éducation pour la santé.

Le préalable à l'efficacité de la politique santé du Conseil Régional Grand Est est le travail en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) mais aussi d'autres acteurs qu'ils soient universitaires (Doyens des facultés de médecine), professionnels de santé (Conseils de l'Ordre, Fédérations des Maisons de santé,...), associatifs (associations de prévention) ou collectivités.

Le Conseil Régional Grand Est développe une politique d'accès à la santé adaptée aux spécificités territoriales et qui mobilise des outils complémentaires dont :

- Le soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) dans les zones prioritaires et l'encouragement des MSP qui développent un service particulier (télémédecine, petites urgences ...)
- Le soutien aux internes en IIIème cycle de médecine générale qui réalisent leur stage en zone d'intervention prioritaire par le versement d'une aide incitative définie selon la distance qui sépare le lieu du stage et leur faculté.
- L'accompagnement des dynamiques territoriales de santé au travers d'un volet investissement (acquisition de matériel de soin facilitant le dépistage – mammographe, rétinographe, échographe – et équipement d'outils et de lieux permettant la mutualisation et l'exercice coordonné) et d'un volet fonctionnement essentiellement tourné vers le soutien aux contrats locaux de santé (CLS).
- Le soutien aux projets de télésanté (systèmes d'information et partage de données) et de télémédecine (actes de soins) qui répondent à trois enjeux majeurs :
 - l'amélioration de la qualité des soins par une meilleure prise en charge et une meilleure coordination entre professionnels,
 - la réponse aux difficultés liées à l'évolution de la démographie médicale en rapprochant le soin du patient et en faisant intervenir des professionnels intermédiaires formés,
 - la réduction des coûts et des distances.
- La mise en œuvre d'une politique de prévention axée sur les jeunes de 15 à 29 ans et trois thématiques que sont l'alimentation, l'activité physique et la santé-environnement.

S'agissant de la prévention et de l'éducation pour la santé, la Région Grand Est concentre son financement sur des actions de prévention primaire, c'est-à-dire « tous les actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas ». Les thématiques considérées comme prioritaires sont la promotion de l'activité physique et sportive à des fins de santé, la nutrition/alimentation, ainsi que la santé environnementale dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3.

La Région Grand Est s'engage à participer à l'équipe projet du CLS de l'Eurométropole de Strasbourg et aux différents groupes de travail thématique en lien avec la politique régionale.

La Région Grand Est s'engage à soutenir les démarches de diagnostics et d'études permettant d'identifier les expositions environnementales défavorables dans le cadre du PRSE3 et de sensibilisation de grand public.

Strasbourg, le

Jean-Luc MARX
Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole de
Strasbourg

Christophe LANNELONGUE
Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé Alsace-
Champagne-Ardenne-Lorraine

Sophie BEJEAN
Rectrice de l'Académie de
Strasbourg

Daniel LORTHIOIS
Président du Régime Local
d'Assurance Maladie d'Alsace-
Moselle

Sylvie MANSION
Directrice de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Bas-Rhin

Jacques BUISSON
Président du Conseil
d'Administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Bas-
Rhin

Jean-Pierre ALFONSI
Président du Conseil
d'Administration
de la Caisse d'Assurance Retraite
et de la Santé au Travail Alsace
Moselle

Pascal OLEJNICZAK
Directeur général de l'Union pour la
Gestion des Etablissements des
Caisses d'Assurance Maladie

Laurent MASSON
Président de la
Mutualité Française Grand Est

Christophe GAUTIER
Directeur général des Hôpitaux
Universitaires de Strasbourg

Christophe MATRAT
Directeur général de la Fondation
Vincent de Paul

Gilles DUFFOUR
Directeur du Centre Hospitalier
d'Erstein

Daniel KAROL
Directeur de l'Établissement
Public de Santé Alsace Nord

Frédéric BIERRY
Président du conseil départemental
du Bas-Rhin

Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est